

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 septembre 2026
N°071/24-09-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 26

Absent : 1

Procurations : 2

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Hadj BOUKHENOUNA, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Jérémy GRIMAL, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA, Mourad DEROUICHE.

Procurations :

Georges JACONO donne procuration à Pascal HEYMES

Jacqueline MARTICHON donne procuration à Véronique CAUSSE

Absent :

Romain POUCHARD

Secrétaire de séance :

Jacques SERVEL

AFFAIRE N°4

HORS COMMISSION - Commissions municipales – remplacement de conseillers

Pour donner suite aux changements de certains membres du Conseil municipal, il convient de modifier les membres des commissions municipales suivantes définies par délibération du 16 avril 2026.

- Commission Environnement et mobilités :

Monsieur Franck VOLTA remplacé par Monsieur Jérémy GRIMAL.

- Commission Culture et patrimoine :

Monsieur Frédéric WOILLET remplacé par Monsieur Mourad DEROUICHE

Signature

Cachet



- Commission Sports et vie associative :

Monsieur Frédéric WOILLET remplacé par Monsieur Mourad DEROUICHE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** les remplacements énoncés dans les 3 commissions municipales énoncées ci-dessus ;
- **DE PRENDRE ACTE** des remplacements de Monsieur Franck VOLTA par Monsieur Jérémy GRIMAL au sein de la commission Environnement et mobilités et le remplacement de M. Frédéric WOILLET par Monsieur Mourad DEROUICHE au sein des commissions Culture et patrimoine et Sport et vie associative.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,
Jacques SERVEL



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

